

Communiqué décisions CoDir FFTA - publié le 30 avril 2020 - Modifié le 4 mai 2020

Le Comité Directeur de la FFTA s'est réuni exceptionnellement ce mercredi 29 avril en visioconférence. L'intervention du Premier ministre ce mardi 28 avril ouvre la porte à une reprise dans un cadre sanitaire contraint de la pratique du tir à l'arc.

Depuis le 16 mars, le comité directeur a géré les événements en prenant en compte la protection de la santé, et une préservation de reprise éventuelle de nos activités.

Rappel des annonces du Premier ministre :

- Reprise progressive des activités dans un cadre sanitaire contraint,
- Pratique en extérieur,
- Sport individuel (pas de sport collectif, ni de contact),
- Distanciation physique entre les participants
- Regroupement max de 10 personnes,
- Déplacements limités à 100 kms,
- La pratique sera soumise à une cartographie du territoire, avec des précisions par département le 7 mai,
- Une réévaluation le 2 juin,
- Les préfets et les maires prendront des mesures locales

L'ensemble des modalités fixent le cadre de la reprise. Elles font l'objet d'un travail entre le ministère et les fédérations.

Reprise du tir à l'arc

Il faudra attendre le 7 mai et la parution d'un guide édité par le Ministère avec les recommandations par discipline. Il sera possible de pratiquer le tir à l'arc dans le respect des mesures sanitaires, du respect des annonces gouvernementales et de l'accès aux installations validées par les collectivités locales.

La FFTA travaille actuellement sur un protocole de reprise du tir à l'arc dans les clubs.

Il comprendra deux volets, les obligations à l'adresse des dirigeants et des clubs et le second celles à destination des licenciés.

Des propositions d'animations à distance, y compris des challenges entre les clubs, au niveau d'un département, voir national, sont en cours d'étude.

Annulation des championnats de France

Face à la situation actuelle, il n'est plus possible d'organiser des compétitions. Le Comité Directeur décide à l'unanimité l'annulation des championnats de France 2020.

En plus de ceux annulés précédemment, sont notamment concernés les événements suivants :

- Championnat de France Tir à l'Arc Extérieur à Riom
- Championnat de France Tir en Campagne à Semezanges
- Championnat de France Tir 3D à Magny-Les-Hameaux
- Championnat de France Tir en Campagne par équipe à Neuilly-sur-Marne
- Championnat de France Tir 3D par équipe à Surgères

La FFTA a engagé des échanges avec les organisateurs pour qu'ils puissent accueillir des championnats en 2021 et 2022.

Pas de rencontres officielles avant août.

Dans la continuité des décisions précédentes, le Comité Directeur de la FFTA s'est prononcé en faveur de la suspension de toute compétition inscrite au calendrier d'ici au 31 juillet. Cette décision concerne également les rencontres loisir ou inter-clubs.

Jean-Michel CLEROY, Président de la FFTA

"Les grandes lignes pour la reprise dans les clubs ont été fixées par le Premier ministre. Notre discipline permet de pratiquer tout en les respectant.

Soyons positifs, projetons-nous, donnons la possibilité à nos licenciés de revenir pratiquer leur passion.

Merci aux clubs, comités, qui ont poursuivi le lien avec leurs adhérents en leur proposant des animations au travers des réseaux."

Les grandes lignes pour la reprise en club ont été fixées par le Premier Ministre. Notre discipline permet de pratiquer tout en les respectant. Soyons positifs, projetons-nous, donnons la possibilité à nos licenciés de revenir pratiquer leur passion.